

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-145 du 22 juin 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique

NOR : SASM1030535S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique ;
Vu la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 modifiée portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 9 février 2010 susvisée :

Mme ALBERTINI (Françoise).
M. AUTHIER (Nicolas).
Mme AVRIL (Élisabeth).
M. BEAUVÉRIE (Patrick).
M. EDEL (Yves).
M. FABRY (Patrick).
M. GUILLET (Jean-Yves).
M. KAMMERER (Étienne).
M. MAGNIN (Claude).
M. MALLARET (Michel).
M. PFAU (Grégory).
M. SAINTE-MARIE (Thierry).
Mme SEC (Isabelle).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 22 juin 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT